

**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du lundi 6 juin 2016, 20h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du Code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : **29**
 Nombre de membres présents : **24**
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : **29**

L'an deux mil seize, le 6 juin à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le **31 mai 2016**, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été **affichée le 31 mai 2016**.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, PAILLARD Christophe, UNAL Khadija, VONNER Roger, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, DEVAUCHELLE Hélène, PHILIPPS Pierre-Marie, HARS Chantal, COMBE Marina, BECHIS Eric, ALLIOD Christian, SABARA Corinne, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre, IBRAHIM Siti, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, SACCHI-HASSANEIN Géraldine, KASTLER Jean-Loup, GRATTAROLY Stéphane.

<u>Pouvoirs</u> :	Mme HALLER Céline	à	M. LY Chun-Jy
	Mme LEGER Aurélie	à	M. CLAVEL Matthieu
	Mme MERIAUX Laurence	à	M. COMBE Marina
	M. TRAN DINH Thao	à	M. KASTLER Jean-Loup
	Mme LISACEK Frédérique	à	M. MEYLAN François.

Secrétaire de séance : M. COULON Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 6 juin 2016 ont été affichés le 10 juin 2016.

RESUME DES DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme HALLER Céline à M. LY Chun-Jy, Mme MERIAUX Laurence à Mme COMBE Marina, Mme LEGER Aurélie à M. t'KINT de ROODENBEKE, M. TRAN DINH Thao à M. KASTLER Jean-Loup, Mme LISACEK Frédérique à M. MEYLAN François), il est procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. Alexandre COULON est désigné à la majorité des voix pour remplir cette fonction.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 5 avril 2016.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 avril 2016 est adopté après prise en compte d'une remarque de François MEYLAN et rejet d'une demande de modification présentée par Jean-Loup KASTLER.

3. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 3 mai 2016.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mai 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

4. Motion contre le projet d'extension du périmètre d'intervention de l'établissement public d'état de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) au département de l'Ain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain ; refuse tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local ; en appelle au respect des actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social ; en appelle au respect du principe de libre administration des collectivités locales ; affirme que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat ; invite Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

5. Conservatoire de musique : prise en charge des frais de déplacement d'un groupe de musiciens

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de déplacement des musiciens ayant accompagné la classe de guitare lors du concert du 28 mai 2016 ; donne pouvoir, à l'unanimité, au maire ou à l'un de ses adjoints, pour signer tous documents s'y rapportant.

6. Personnel communal : mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve, à l'unanimité, l'instauration à compter du 1er juillet 2016, du R.I.F.S.E.E.P., qui se substituera au régime indemnitaire actuellement en place à la ville de Ferney-Voltaire pour les cadres d'emplois qui ont fait l'objet d'un arrêté ministériel selon les modalités définies ci-dessus ; indique, à l'unanimité, que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2016 ; précise, à l'unanimité, que les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place du R.I.F.S.E.E.P., bénéficieraient, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire qu'ils perçoivent, jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent ; précise, à l'unanimité, que cette délibération sera révisée si les textes et arrêtés à venir pour les cadres d'emplois aujourd'hui non traités venaient en contredire certaines dispositions ; autorise, à l'unanimité, le maire ou l'un de ses adjoints, à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent de l'I.F.S.E. dans le respect des principes définis ci-dessus.

7. Personnel communal : création d'un emploi de responsable du service événements, vie associative et gestion immobilière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 19 voix pour, 6 voix contre (BECHIS Eric, MEYLAN François, Frédérique LISACEK par procuration, RIGAUD Didier, KASTLER Jean-Loup, TRAN DINH Thao par procuration, par procuration,) et 4 abstentions (COULON Alexandre, CLAVEL Matthieu, FRANQUET Christine, SACCHI-HASSANEIN Géraldine) la modification du tableau des effectifs à compter du 15 juin 2016 par la création de l'emploi suivant : responsable du service événements, vie associative et gestion immobilière à temps complet, cadre d'emplois des secrétaires de mairie.

Il indique, par 19 voix pour, 6 voix contre (BECHIS Eric, MEYLAN François, Frédérique LISACEK par procuration, RIGAUD Didier, KASTLER Jean-Loup, TRAN DINH Thao par procuration, par procuration,) et 4 abstentions (COULON Alexandre, CLAVEL Matthieu, FRANQUET Christine, SACCHI-HASSANEIN Géraldine) que cet emploi sur le cadre d'emplois des secrétaires de mairie sera supprimé à l'issue du stage si l'agent est titularisé sur le grade d'attaché territorial existant sur le tableau des effectifs.

Il prend acte par 19 voix pour, 6 voix contre (BECHIS Eric, MEYLAN François, Frédérique LISACEK par procuration, RIGAUD Didier, KASTLER Jean-Loup, TRAN DINH Thao par procuration, par procuration,) et 4 abstentions (COULON Alexandre, CLAVEL Matthieu, FRANQUET Christine,

SACCHI-HASSANEIN Géraldine) de l'actualisation du tableau des emplois permanents au 15 juin 2016.

Il autorise, par 19 voix pour, 6 voix contre (BECHIS Eric, MEYLAN François, Frédérique LISACEK par procuration, RIGAUD Didier, KASTLER Jean-Loup, TRAN DINH Thao par procuration, par procuration,) et 4 abstentions (COULON Alexandre, CLAVEL Matthieu, FRANQUET Christine, SACCHI-HASSANEIN Géraldine) le maire ou un adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

8. Financement des dépenses liées à la fréquentation touristique

Après avis favorable de la commission *Finances et économie locale* réunie le 24 mai 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité l'institution d'une taxe destinée au financement des dépenses directes et indirectes liées à la fréquentation touristique sur le territoire communal ; précise à l'unanimité que cette taxe entrera en vigueur à la date du caractère exécutoire de la présente délibération ; décide à l'unanimité, de rapporter les délibérations susmentionnées du 4 décembre 2001 et 6 mars 2012 ; approuve à l'unanimité, la perception de ces taxes aux montants suivants : Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe, et 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 1,15€. Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0,90€. Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0,70€. Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0,50€. Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes : 0,35€.

9. Protocole indemnitaire et d'accord transactionnel entre la société M'S DECO, la SPL territoire d'innovation et la ville de Ferney-Voltaire

Eric BECHIS ne prend pas part au vote.

Après avis favorable de la commission *Finances et économie locale* réunie le 24 mai 2016, Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve, par 22 voix pour, 3 abstentions (Eric BECHIS, Siti IBRAHIM, Géraldine SACCHI-HASSANEIN) et 4 oppositions (François MEYLAN, Frédérique LISACEK par procuration, Christine FRANQUET et Didier RIGAUD) le projet de protocole indemnitaire et d'accord transactionnel qui lui a été présenté entre la société M'S DECO, la SPL Territoire d'Innovation et la ville de Ferney-Voltaire ; il autorise, par 22 voix pour, 3 abstentions (Eric BECHIS, Siti IBRAHIM, Géraldine SACCHI-HASSANEIN) et 4 oppositions (François MEYLAN, Frédérique LISACEK par procuration, Christine FRANQUET et Didier RIGAUD) le maire ou un adjoint délégué à signer ledit protocole annexé à la délibération et tous documents s'y rapportant.

10. Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie

Dans le cadre de l'application du décret n°2015-235 de février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie et clarifiant les obligations des collectivités, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie ; il autorise, à l'unanimité le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention correspondante et tous documents s'y rapportant.

11. Réhabilitation de la ferme du CHATELARD avec création d'une médiathèque : choix d'un maître d'œuvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue, à l'unanimité, le marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la ferme du Châtelard avec création d'une médiathèque au cabinet Basalt Architecture, pour un forfait de rémunération de 207 000,00 € HT ; autorise, à l'unanimité, le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi attribué et tout document s'y rapportant ; il autorise, à l'unanimité, le Maire ou l'un de ses adjoints à signer et déposer le dossier de permis de construire et tout document s'y rapportant.

12. Demande de subvention au conseil départemental de l'Ain pour la construction de nouveaux vestiaires sur le plateau sportif

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide financière du département à travers sa dotation territoriale pour le financement de la construction de nouveaux vestiaires sur le plateau sportif ; il indique, à l'unanimité, au regard du dernier rétro planning, que le démarrage des travaux est prévu pour la fin de l'année 2016 ; il charge, à l'unanimité, le maire ou un adjoint délégué de présenter la demande d'aide financière au département de l'Ain et de signer tout document s'y rapportant.

13. Questions diverses.

- **Décisions du maire prises en mai 2016 en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (délégations du conseil municipal).**

DECISIONS DU MAIRE du mois de MAI 2016

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

Décision municipale n°032 - 2016
Du 02 mai 2016

considérant la nécessité de réviser les tarifs appliqués au conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique pour l'année scolaire 2016-2017, considérant les propositions du directeur du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, et après avis de la commission municipale *Culture et rayonnement touristique* qui a examiné les dites propositions de nouveaux tarifs lors de sa séance du 21 avril 2016,

Les tarifs 2016-2017 du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique sont modifiés comme figurant dans le tableau annexé à la présente décision. Les barèmes du quotient familial ouvrant droit à une réduction des tarifs appliqués aux élèves de Ferney-Voltaire, et les réductions des tarifs appliqués aux enfants d'une même famille, sont repris dans le tableau *infra*.

Tarif en EUROS	Fréquence	Tarif en vigueur 2015-2016		Nouveau Tarif 2016-2017	
		FERNEY-VOLTAIRE	Autres communes	FERNEY-VOLTAIRE	Autres communes
Droit d'inscription pour l'année et par famille	Trimestriel	45	50	45	55
Pratique instrumentale enfants	Trimestriel	180	398	182	410
Pratique théâtrale jeunes	Trimestriel	91	185	92	191
Pratique instrumentale adultes	Trimestriel	227	467	229	481
Pratique instrumentale élève fanfare	Trimestriel	91	93	92	96
2ème instrument	Trimestriel	106	222	107	229
Eveil (musique ou danse)	Trimestriel	41	76	42	78
1 cours collectif (FM ou danse)	Trimestriel	59	120	60	124
Danse+pratique instrumentale enfants	Trimestriel	221	451	223	465
Danse + pratique théâtrale jeunes	Trimestriel	149	305	150	314
Cours de soutien Formation musicale	Trimestriel	112	222	113	229
Pratique collective pour élèves extérieurs au conservatoire	Annuel	44	90	45	93
Location d'instrument	Trimestriel	61	61	62	70

Décision municipale n°033 - 2016
Du 19 mai 2016

Considérant la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition des emballages de gaz médicaux pour les besoins du centre nautique, considérant l'offre de l'entreprise *Linde France SA*, sise 523 cours du 3^{ème} millénaire, à Saint-Priest (69792),

Par la présente décision, la commune accepte la proposition de convention de mise à disposition des Emballages de gaz médicaux, pour la période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2021.

Le montant de la prestation s'élève à 2 238,78€ HT. Les conditions de cet engagement figurent en annexe de la présente décision.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 10 juin 2016.

**Pour le maire empêché et par délégation,
Le Premier adjoint,
Christophe PAILLARD**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Ferney-Voltaire, AIN. The stamp contains the text 'FERNEY-VOLTAIRE' at the top and 'AIN' at the bottom. A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Paillard', is written across the stamp.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.

